

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE (C2S) | ex CMU-C et ACS

2025

www.complementaire-sante-solidaire.fr

La C2S en bref :



C'est une couverture
complémentaire financée par
l'Assurance maladie



Peut couvrir les membres
de votre foyer



Attribuée par votre caisse
d'assurance maladie,
selon vos ressources



Peut être gérée par un
organisme complémentaire
habilité, sans surcoût.



Gratuite ou dès 8€/mois
selon vos ressources et l'âge
des membres du foyer



Elle dure 1 an et doit être
renouvelée chaque année

La C2S garantit un accès optimal à des soins de qualité, sans aucun reste à charge.

Avec la C2S, vous ne payez pas :



l'infirmier



le médecin



le dentiste



le kiné



l'hôpital



vos médicaments

Mais aussi vous ne payez pas certaines :



prothèses
dentaires



aides
auditives



paires de
lunettes

APS Prévoyance propose à ses bénéficiaires C2S
des options dès 5€/mois : chambre particulière
et aide-ménagère en cas d'hospitalisation,
participation aux frais d'obsèques, etc.

Dispositif «Mon soutien psy» : 12 séances gratuites

Chez un psychologue conventionné, sans frais à payer ni à avancer,
pour des souffrances psychiques allant de légères à modérées.

→ www.complementaire-sante-solidaire.fr/dispositif-monpsy



Avantages et obligations de la C2S :



Bénéficiaire C2S

Dispense du paiement :

- de la franchise médicale
- de la participation forfaitaire de 2 €
- du forfait journalier, sans limitation de durée



Gestionnaire C2S

Obligation de proposer :

le contrat de sortie en cas de non-renouvellement de la C2S : similaire à la C2S, d'une durée d'un an, avec un tarif réglementé à partir de 16 €/mois. **NB** : Si vous choisissez l'Assurance Maladie pour gérer votre C2S, vous ne pourrez pas en bénéficier.



Praticien

Obligation de :

- pratiquer le tiers payant intégral afin que vous n'ayez pas à avancer les frais
- ne pas appliquer de dépassements d'honoraires⁽¹⁾
- utiliser la codification «4» du panier « Complémentaire santé solidaire » et non la «1» du « 100% Santé » pour les soins dentaire ⁽²⁾

Les démarches pour demander la C2S :



Simulateur

- ✓ Rapide
- ✓ Sans inscription
- ✓ Sans informations confidentielles

www.complementaire-sante-solidaire.fr/simulateur

(1) Sauf en cas d'exigence particulière de votre part. (2) Pour les bénéficiaires de la C2S, le panier de soins dentaires est plus large que le « 100% santé ».

www.complementaire-sante-solidaire.fr